

RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES PREMIERS CYCLES DE FORMATION

Voici les principales questions qui ont été abordées lors des réunions d'équipes ou les différentes journées pédagogiques liées à l'accompagnement de la mise en œuvre du premier cycle de formation.

Constats et questions récurrentes	Conseils aux équipes
Les équipes doivent-elles obligatoirement présenter un contexte unique et une situation identique pour les trois pôles ?	<p>La présentation d'un contexte commun aux 3 pôles contribue à donner de la cohérence au projet pédagogique, au bénéfice des élèves.</p> <p>En revanche, dans la mesure où chaque pôle développe des compétences spécifiques, les situations peuvent être communes ou déclinées selon les pôles.</p> <p>Des temps de concertation sont indispensables entre les enseignants des différents pôles.</p> <p>Certaines équipes proposent des évaluations communes à partir d'un même contexte ce qui permet de préparer à l'épreuve E2 (analyse de situation professionnelle).</p>
Combien doit-on traiter de contextes par an ?	<p>Aucune indication n'est donnée en ce domaine.</p> <p>Le choix des contextes, de leur nombre et l'ordre dans lequel les présenter relève de la liberté pédagogique des équipes. La présentation de plusieurs contextes, y compris un contexte à domicile dans toutes les classes de secondes, permet de présenter différents milieux professionnels.</p> <p>On peut également choisir les contextes en fonction des PFMP afin de préparer et d'exploiter ces temps de formation en milieu professionnel. Les contextes peuvent également être liés à une opportunité de partenariat.</p> <p>Il est souhaitable que les contextes, comme les situations, soient de plus en plus complexes au fil des trois ans.</p>
Doit-on systématiquement introduire les contextes et les situations en utilisant la méthode QQQCP pour analyser les	<p>Toute méthode d'analyse est utilisable.</p> <p>La présentation du contexte doit permettre d'appréhender le fonctionnement de la structure.</p>

<p>contextes professionnels et/ou de situations professionnelles ?</p>	<p>Ainsi le QQQQCP pourrait être :</p> <p>Quoi / Quelle est la structure ? Quelles sont les caractéristiques des personnes accueillies ou accompagnées ? <i>(sera repris en SMS)</i></p> <p>Qui : quelle est l'action du Bac Pro ASSP et auprès de quel bénéficiaire / quelle est la personne accompagnée ?</p> <p>Où : dans quels locaux, à quel poste de travail ?</p> <p>Quand : horaires – moment de la journée, fréquence, délai à respecter éventuellement...</p> <p>Comment : activités (de niveau IV et V) confiées au bac pro ASSP dans cette structure en lien avec une fiche de poste) réaliste, au sein de l'équipe pluri professionnelle ?</p>
<p>Certaines équipes présentent trois fois le contexte puis chaque situation en utilisant la même méthode QQQQCP</p>	<p><u>Ne pas abuser de cette méthode.</u></p> <p>L'équipe peut convenir de qui présentera le contexte commun (ex : prof SMS qui développe les savoirs associés liés à la connaissance de la structure) puis chacun veille à inscrire ses séquences et à créer les situations professionnelles présentées par pôle.</p> <p>Par ailleurs, au fur et à mesure de l'évolution du cycle de formation, il convient de privilégier la démarche de soins : analyse des besoins, recherches de sources de difficultés, des manifestations de dépendance ou d'indépendance ou recherche des habitudes de vie ou rythme de vie (enfants)</p> <p>Ne pas traiter systématiquement tous les savoirs associés du même point de programme ! Faire des choix judicieux</p>
<p>Libellé des situations :</p>	<p>S'il est possible de situer l'élève de Bac Pro ASSP comme stagiaire dans la première situation de seconde, il convient ensuite de privilégier le positionnement professionnel dans un poste susceptible d'être occupé par le titulaire du Bac Pro ASSP. On peut utiliser l'expression : vous travaillez en tant qu'assistant de soins ou vous travaillez auprès de ...</p> <p>L'élève ne doit pas être positionné en tant que professionnel nécessitant un diplôme d'Etat (ex : auxiliaire de puériculture, aide-soignant, AMP,...). Dès le début de la formation, les activités ne doivent pas être limitées à celles de niveau V mais il convient de prendre appui sur les fiches de postes de niveau IV (encadrement d'équipe).</p>

<p>Intérêts et utilisations des situations professionnelles ?</p> <p>Remarque : De nombreuses équipes introduisent les séances par des situations mais celles-ci sont souvent ignorées par la suite ou construites artificiellement pour traiter des points du programme mais sans tenir compte de la réalité professionnelle</p>	<p>Les situations professionnelles sont des outils au service du développement de compétences.</p> <p><u>Celles-ci doivent être centrées sur la personne accompagnée</u> et éventuellement consultables dans le cahier de transmissions (caractéristiques du public accompagné avec ses habitudes de vie ou des éléments concernant ses besoins et son degré d'autonomie, ses pathologies éventuelles et l'activité confiée au titulaire du Bac Pro) ou sur des activités relatives à la méthodologie de l'intervention et doivent permettre de développer des capacités d'analyse d'une situation</p> <p>Utiliser les fiches de poste en ligne sur différents sites disciplinaires ou (mieux) élaborées avec les professionnels qui accueillent les élèves en stage afin de repérer de situations et des activités réalistes.</p> <p>Attention : il n'est pas obligatoire d'aborder des chapitres de biologie et de microbiologie systématiquement dans chacun des contextes.</p> <p>Il convient de choisir les points de programme en privilégiant des liens logiques entre savoirs associés et savoir-faire par exemple.</p>
<p>Pôle 3 : les situations proposées s'apparentent parfois à des situations de PSE (ex : comment équilibrer votre alimentation en tant qu'adolescent ?)</p>	<p>Il convient de distinguer la PSE de l'enseignement professionnel en enrichissant les situations à l'aide d'informations concernant les personnes accompagnées (besoin, degré d'autonomie)</p>
<p>Pôle 3 : Faut-il systématiquement associer distribution des repas et entretien des locaux ?</p>	<p>Cette démarche peut avoir du sens néanmoins il n'y a aucune obligation à s'y astreindre.</p> <p>Dans certaines structures ce n'est pas la même personne qui assure ces fonctions : ex. Personne affectée en cuisine et gouvernante d'une maison de retraite ou activités réalisées sur des périodes différentes.</p> <p>Il est alors préférable de proposer deux situations différentes en restant dans le même contexte ou même structure pour gagner en réalisme.</p> <p>L'étude des fiches de poste est à encourager.</p>

<p>Quelle est la place du pôle 3 dans le projet d'éducation à la santé ?</p> <p>Le programme de nutrition doit –il être restreint aux points du programme cochés dans l'option en structure ?</p>	<p>Dès la classe de seconde, les situations professionnelles proposées en alimentation nutrition, doivent prendre en compte les notions d'éducation à la santé</p> <p>Dans l'option « En structure », certaines connaissances telles que, les groupes d'aliments et modifications physico-chimiques des constituants alimentaires par exemple, ne sont pas des connaissances exigées pour la certification.</p> <p>En revanche elles participent à la compréhension de certaines notions spécifiques et devront être mobilisées dans le cadre du projet d'éducation pour la santé portant sur l'éducation nutritionnelle.</p>
<p>Le suivi du dossier de projet d'éducation à la santé peut- il être réalisé par le professeur de biotechnologies ?</p>	<p>La méthodologie de projet est dispensée par l'enseignant de pôle 2 cependant le suivi des dossiers relatifs à l'éducation nutritionnelle ou aux thématiques traitées par le professeur de biotechnologies peut être réalisé par celui-ci.</p> <p>Cf. Proposition de répartition horaire du corps d'inspection.</p>
<p>Répartition horaire : peut-on répartir un pôle entre deux enseignants ?</p>	<p>Les recommandations préconisent une répartition horaire en pôle non dissociés pour permettre un travail d'équipe, indispensable pour assurer la cohérence du projet pédagogique. Ce dernier sera facilité si cette équipe est restreinte.</p> <p>En outre la technologie associée aux techniques professionnelles est obligatoirement liée et intégrée aux compétences développées : elle est enseignée dans le même temps et ne fait pas l'objet d'une plage horaire dédiée.</p> <p>Les professeurs qui n'ont pas respecté cette recommandation témoignent des difficultés qu'ils ont rencontrées à trouver des temps de travail communs.</p> <p>En terminale, la répartition des horaires peut s'envisager selon des blocs de compétences : E 13, E33, E2</p>

<p>La 1^{ère} année doit- elle être consacrée à l'étude de l'enfant ?</p>	<p>Pas nécessairement. En effet, le volume horaire des TP soins est suffisamment important pour traiter les techniques relatives à l'enfant en 2 trimestres.</p> <p>L'étude de l'adulte peut ainsi être commencée au 3^{ème} trimestre, surtout si l'équipe projette d'évaluer l'U31 en fin de 1^{ère}.</p> <p>Certains points de programme relatifs à l'enfant pourront ainsi être traités en 1^{ère} et en terminale, à travers des situations de plus en plus complexes.</p> <p>Par ailleurs, limiter la seconde à l'enfant restreint les possibilités de PFMP permettant de mettre en œuvre les compétences nécessaires à l'évaluation des compétences liées à l'EP1 du BEP.</p> <p>Nb : Traiter en priorité les personnes saines et autonomes puis ensuite étudier les pathologies (dysfonctionnements)</p>
<p>Certaines situations présentent des enfants souffrant de pathologies sans avoir étudié l'enfant sain au préalable</p>	<p>La compétence « surveillance et alerte sur l'état de santé de la personne » nécessite de connaître l'état de santé non perturbé avant l'état pathologique</p> <p>Par ailleurs il convient de veiller à ne pas délivrer de messages qui peuvent être stigmatisant.</p>
<p>Quel doit être le niveau d'exigence des évaluations écrites ?</p>	<p>Dès la seconde, les évaluations doivent viser un objectif de niveau bac et habituer les élèves à travailler à partir d'un dossier technique (annexes de difficultés et de quantité croissantes).</p> <p>Il est important de former les élèves à l'analyse de documents et d'utiliser des indicateurs permettant d'évaluer l'analyse et la réflexion (ex : justifier, analyser, présenter,...)</p>
<p>Comment accompagner les élèves dans la réalisation des dossiers supports d'évaluation? Peut-on « confier » la totalité de cet accompagnement au tuteur ?</p>	<p>Lorsque le dossier est support de l'évaluation de l'épreuve, l'élève est accompagné par l'équipe pédagogique.</p> <p>Le tuteur peut contribuer à cet accompagnement.</p> <p>Pour autant, la réalisation du dossier <u>doit rester un travail personnel</u> de l'élève.</p> <p>Le travail sur l'élaboration de dossier peut être initié dès la seconde en demandant aux élèves de rédiger un dossier à partir de leur(s) stage(s).</p> <p>A partir de ce premier travail, l'enseignant pourra déjà habituer l'élève aux notions de forme et commencer à travailler le fond.</p>

<p>Peut-on prévoir d'évaluer le projet d'animation (U 32) en première ?</p>	<p>Oui, la définition des épreuves précise « la situation d'évaluation concernant U 32 a lieu au cours d'une des PFMP d'une durée minimum de quatre semaines, de l'année de première ou de terminale ».</p> <p>Avantage : permet d'évaluer un bloc de compétences en première.</p> <p>🔴* Point de vigilance 1: le projet pédagogique de l'équipe, notamment du pôle 2 devra intégrer ce choix afin que les compétences à mobiliser soient acquises. Les élèves devront avoir acquis la notion de méthodologie de projet.</p> <p>🔴* Point de vigilance 2 : il conviendra de s'assurer en amont, lors de la recherche de PFMP que les activités d'animation pourront être confiées au stagiaire.</p> <p>Attention l'évaluation est faite par le tuteur sur le projet et non sur l'action.</p> <p>🔴* Point de vigilance 3 : une réunion d'équipe permettant notamment d'informer les professeurs d'enseignement général chargé du suivi des PFMP (première visite par exemple) afin qu'ils connaissent les exigences des grilles certificatives et répondre aux questions des tuteurs ou s'assurer que les activités prévues sont bien réalisées afin de faciliter l'évaluation</p>
<p>Ce projet peut-il être conduit auprès d'enfants ?</p>	<p>Oui, la définition des épreuves précise « Ce projet ou cette activité peut être conduit auprès de différents publics : enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées. »</p> <p>Lieux : établissements de santé, structures médico-sociales (IME par exemple), structures d'accueil de la petite enfance et écoles élémentaires.</p> <p>🔴* Point de vigilance : Négocier les activités en amont pour s'assurer que les activités liées à ces compétences pourront être mises en œuvre et évaluées.</p> <p>Attention : ceci implique que les autres PFMP de première et terminale seront effectuées auprès d'adultes non autonomes pour satisfaire l'exigence réglementaire liées aux PFMP spécifiques à l'option en structure (10 des 16 semaines de PFMP en première et terminale doivent se dérouler auprès d'adultes non autonomes)</p> <p>Voir le diaporama « PFMP en première et terminale en structure » http://www.sbssa.ac-versailles.fr/spip.php?article648</p>